FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE
FJCF
www.fjcf.ca
450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4
613 562-4624 · 1 800 267-5173
613 562-3995 fjcf@fjcf.ca

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA FJCF VEUT VOIR L'ÂGE DU VOTE RÉDUIT À 16 ANS !

Ottawa, le 11 octobre 2016 – La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) est d'avis que l'âge minimum pour avoir qualité d'électeur au niveau fédéral devrait être fixé à 16 ans dans le but d'être juste envers les jeunes, pour que l'appareil politique fédéral soit plus représentatif de la société canadienne et, de surcroît, parce qu'il n'existe aucune raison pouvant justifier raisonnablement la législation actuelle.

La FJCF a produit un mémoire à ce sujet, intitulé **Établir le droit de vote dès l'âge de 16 ans, une priorité pour améliorer le système électoral**, qui fut récemment déposé auprès du comité spécial pour la réforme électorale. Vous pouvez consulter le mémoire à l'adresse suivante : http://fjcf.ca/wp-content/uploads/2016/09/Memoire_VOTE16_8-septembre-2016-copie.pdf.

De ce mémoire découlent deux recommandations :

1. Que l'article 3 de la Loi électorale du Canada, qui fixe à 18 ans l'âge minimal pour avoir qualité d'électeur, soit modifié pour fixer à 16 ans l'âge minimal pour avoir qualité d'électeur ;

2. Que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de mettre en place des mesures pour le développement de l'éducation civique chez les jeunes du secondaire dans le but d'encadrer leur première expérience de vote au fédéral.

Bien que la FJCF ait reçu le mandat de ses membres de défendre le droit de vote dès l'âge de 16 ans, elle tient à rappeler qu'elle n'est pas la seule artisane de ce dossier qui concerne toute la société. La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB), par exemple, agit à titre de pionnière depuis plusieurs années pour réclamer des changements à l'âge fixé pour être en droit de voter au Nouveau-Brunswick. En 2004, le député libéral Mark Holland avait déposé un projet de loi à la Chambre des communes pour notamment fixer à 16 ans l'âge pour voter. En 2014, le chef du Parti vert du Nouveau-Brunswick, David Coon, a lui aussi déposé un projet de loi semblable. Cette année, en janvier, le député fédéral néo-démocrate Don Davies prenait la relève en déposant à la Chambre des communes le projet de loi C-213 pour fixer à 16 ans l'âge requis pour voter aux élections fédérales. Par le passé, le sujet a aussi fait l'objet de discussions chez les libéraux de Terre-Neuve-et-Labrador et au Parti Québécois.

FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE
FJCF
www.fjcf.ca
450, RUE RIDEAU, BUREAU 403
OTTAWA (ONTARIO) K1N 5Z4
613 562-4624 · 1 800 267-5173
613 562-3995 fjcf@fjcf.ca

La FJCF a mis sur pied une pétition électronique sommant le gouvernement du Canada à appliquer ces deux recommandations. La pétition peut être vue et signée à l'adresse suivante : https://petitions.parl.gc.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-600 .

« Le droit du vote a une valeur fondamentale dans une démocratie. De par une volonté d'engagement civique, à voir à ce que nos représentants mènent à bien les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain, les Canadiennes et Canadiens choisissent d'exercer leur droit de vote. Ils le font pour améliorer et faire progresser leurs communautés. Les jeunes constituent une partie intégrale de nos communautés. Il ne faut surtout pas les mettre à part. Ils contribuent à l'épanouissement de nos communautés. Ils veulent proposer des changements pour améliorer nos communautés. D'accorder le droit du vote chez les jeunes dès l'âge de seize ans affirmerait un potentiel réel qu'existe chez les jeunes de participer pleinement dans la démocratie canadienne, et d'agir pour le bien commun », précise le président de la FJCF, Justin Johnson.

La FJCF a également consacré une section de son site web au dossier du Vote à 16 ans, où l'on peut retrouver des articles et dossiers d'information à ce sujet, ainsi que des lettres types à faire parvenir aux députés pour les inciter à appuyer le dossier. Le tout peut être consulté au http://fjcf.ca/ressources/vote16/.

La FJCF est un organisme national géré « PAR et POUR » les jeunes, composée de onze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et deux territoires. Fondée en 1974, la FJCF porte les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et contribue à l'atteinte de son plein potentiel.

-30-

Pour plus de renseignements :

François Girard | Responsable des communications
Fédération de la jeunesse canadienne-française
francois@fjcf.ca
Tél. : (613) 562-4624 poste 227
Mobile : (819) 918-5685